

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 6 février 2024

Délibération

N° 24.010.3

En exercice ... 36

Présents 28

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -
SERVICE DÉCHETS**

**CONTRATS DE REPRISE DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE
DE L'AVENANT 2024 AU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA
PERFORMANCE (CAP) : « REPRISE OPTION FILIÈRE » ET
« REPRISE OPTION FÉDÉRATIONS » POUR LES
EMBALLAGES MÉNAGERS - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 31/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 6 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, madame Rebecka GOURDIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Philippe VIDAL).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240206-DELIB_24_01

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 6 février 2024

Contrats de reprise des matériaux dans le cadre de l'avenant 2024 au contrat pour l'action et la performance (cap) : « reprise option filière » et « reprise option fédérations » pour les emballages ménagers - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L541-10 et suivants et R543-53 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les articles L541.10 et R543-53 à R543-65 du Code de l'environnement ;

Vu la délibération n° 17.169.3 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 autorisant le Président à signer le contrat pour l'action et la performance (CAP) Barème F ainsi que toutes les pièces afférentes à ce contrat avec la société CITEO ;

Vu la délibération n° 18.009.3 du Conseil communautaire du 24 janvier 2018 autorisant le Président à signer les contrats de reprise de matériaux dans le cadre du contrat pour l'action et la performance (CAP) - option filières - pour les emballages ménagers avec la société CITEO ;

Vu la délibération n° 19.168.3 du Conseil communautaire du 18 septembre 2019 autorisant l'adhésion de la Communauté de communes La Domitienne à la SPL OEKOMED ;

Vu les statuts de la SPL OEKOMED ;

Vu la consultation lancée par la SPL OEKOMED pour la reprise des matériaux triés en sortie du centre de tri OEKOTRI de Saint-Thibéry (emballages et papiers) ;

Vu le projet d'avenant 2024 au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) pour les emballages ménagers, imprimés papiers et papiers graphiques avec la société CITEO ;

Vu les projets de contrats de reprise de matériaux avec les sociétés suivantes ci-annexés :

- SUEZ pour la filière cartons, emballages de liquide alimentaire PCNC et ou PCC, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- PAPREC pour la filières papiers, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- PAPREC pour la filière plastiques, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- PAPREC pour la filière aluminium, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- PAPREC pour la filière acier, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- OI France SAS pour la filière verre, option Filière (durée : 5 ans) ;

Considérant que les contrats conclus en application des délibérations du 20 décembre 2017 et 24 janvier 2018 susvisées sont arrivés à expiration le 31 décembre 2023 ;

Considérant le projet d'avenant 2024 au contrat pour l'action et la performance (CAP) pour les emballages ménagers Barème F conclu avec la société CITEO le 26 février 2018 ;

Considérant que les titulaires retenus à l'issue de la mise en concurrence susvisée réalisée par la SPL OEKOMED sont :

Lot 1 - 5,02 / 1,05 / 5,03 - Cartons, emballages de liquide alimentaire : Suez

Lot 2 - 1,11 / 1,02 - Papiers : Paprec

Lot 3 - PET Clair / Pehdpp : Paprec

Lot 4 - Alu / Petit alu : Paprec

Lot 5 - Acier : Paprec

Lot 6 - 1,02 om VALOHE - Papiers triés sur OM : Paprec

Lot 7 - Pet Clair&Foncé / Mixpehd OM VALORBI : Paprec

Considérant que le verre n'est pas trié au centre de tri OEKOTRI et qu'il convient d'adopter le contrat-type avec la société O-I pour sa valorisation et une reprise de la matière dans le cadre de l'option de reprise Filière ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBERT, 6^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les projets de contrats de reprise de matériaux ci-annexés à conclure avec les sociétés suivantes :

- SUEZ pour la filière cartons, emballages de liquide alimentaire PCNC et ou PCC, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- PAPREC pour la filières papiers, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- PAPREC pour la filière plastiques, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- PAPREC pour la filière aluminium, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- PAPREC pour la filière acier, option Fédération (durée : 1 an, renouvelable deux fois un an)
- OI France SAS pour la filière verre, option Filière (durée : 5 ans)

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats à intervenir.

III. PRÉCISE que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget concerné de l'exercice 2024, au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240206-DEL IB_24_01

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **13 FEV. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

13 FEV. 2024

Signature du secrétaire de séance :

Thierry CALMEL



page 4 sur 4
REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240206-DEL IB_24_01